

TERRORISME FACE AU DROIT DU PUBLIC À L'INFORMATION AU NIGER : ROLES ET RESPONSABILITÉS DES HOMMES DES MÉDIAS.

Résumé :

La responsabilité des médias dans la diffusion des informations au Sahel dans le contexte de terrorisme généralisé est une question complexe. Deux visions s'opposent. D'un côté, les partisans de l'information juste et crédible et de l'autre, les défenseurs d'une information en faveur des gouvernants. Face à ces réalités, comment les médias peuvent travailler à informer les populations sans être taxés de faire l'apologie du terrorisme ou ne pas faire le jeu d'un camp. Opter pour le silence et ne pas informer sur les attaques djihadistes peut être aussi interprété comme une atteinte au droit du public à l'information. Dans cette situation, les médias ont une grande responsabilité. Comment s'y prennent-ils au Niger ? Quelle collaboration entretiennent-ils, à cet effet, avec le pouvoir exécutif ? Cette réflexion fait le bilan de la stratégie des médias dans le traitement des informations sur le terrorisme sans préjudice au droit à l'information, aux stratégies sécuritaires au Niger afin de fixer la responsabilité des journalistes. Le travail emprunte une approche qualitative notamment l'analyse de contenus médiatiques. Les théories de la communication de masse servent de modèles d'analyse. Les résultats montrent que les journalistes sont confrontés à des difficultés d'accès aux sources d'information, à une forte dépendance vis-à-vis des communications officielles, à des contraintes juridiques et économiques ainsi qu'à une collaboration encore limitée avec les autorités sécuritaires. L'étude met également en évidence la nécessité d'une gouvernance plus concertée de l'information, fondée sur le renforcement de la coopération entre les médias, les forces de défense, les autorités publiques et les instances de régulation, afin de concilier efficacement le droit du public à l'information avec les exigences de la sécurité nationale.

Mots clés : médias, terrorisme, droit à l'information, stratégie, Niger.

Abstract

The responsibility of the media in disseminating information in the Sahel (a region threatened by terrorism) is a complex issue. Indeed, one often wonders how these media can inform populations about terrorism without harming the security systems or security strategies put in place by the central state. However, not informing or misinforming about jihadist attacks can be interpreted as a violation of the public's right to information. Faced with this situation, the media have a great responsibility to play. How does the media deal with it in Niger? What collaboration do they maintain for this purpose with the executive power? It is about this reflection to take stock of the strategy of the media in the treatment of information on terrorism without prejudice to the right to information, to security strategies in Niger in order to fix the responsibility of journalists. The work takes a qualitative approach, the analysis of media content particularly. Mass communication theories serve as models for analysis. The results show that journalists face difficulties accessing information sources, a heavy reliance on official communications, legal and economic constraints, and limited collaboration with security authorities. The study also highlights the need for a more collaborative approach to information governance based on strengthened cooperation among the media, defense forces, public authorities, and regulatory bodies, in order to effectively balance the public's right to information with national security requirements.

Keywords : media, terrorism, right to information, strategy, Niger.

Introduction

La gestion de la crise du terrorisme n'est pas assimilable aux autres formes de crises. Elle nécessite tact et engage la responsabilité de plus d'uns. Autorités politiques et militaires d'un côté et celle civiles et les médias de l'autre ont leurs cartes à jouer. Elles sont appelées à collaborer. Dans ce contexte, les médias chargés de collecter, traiter et diffuser l'information doivent concilier plusieurs impératifs. D'où la complexité que requiert la question du terrorisme. Ainsi dans cette quête, les professionnels des médias se retrouvent piégés entre obligations professionnelles et responsabilité sociale. Ils font face à la double question de la

couverture de l'information sur le terrorisme et du droit des citoyens à l'information. Outre, les difficultés de vérification des informations sur le terrorisme auprès des autorités militaires et du manque de moyens pour faire des demandes d'autorisation imposées par les autorités (Djingarey, 2021), les journalistes se demandent comment s'y prendre pour ne pas violer le droit du public à l'information. Cette préoccupation est légitime lorsqu'on se retrouve dans un contexte où l'exécutif, à travers des dispositions juridiques qui fragilisent le modèle économique de la presse et livrent les professionnels des médias à des peines privatives de liberté en cas de délits de presse.

Dans un premier temps, le contexte juridique est une porte ouverte à une sorte de restriction de la liberté de la presse et de la communication audiovisuelle (Djingarey, 2021). Dans un second temps, le contexte économique précaire et le contrôle des contenus médiatiques des organes de presse publics par le pouvoir exécutif sont d'autres difficultés que ces journalistes vivent au quotidien. Les cas sont documentés notamment l'arrestation de la journaliste Samira Sabou en octobre 2023 par des hommes en civil et détenue au secret pendant plusieurs jours avant d'être officiellement inculpée. Aussi, en novembre 2025, au moins sept journalistes et responsables de médias ont-ils été inculpés à Niamey pour diffusion sur les réseaux sociaux d'une invitation à une conférence de presse pourtant non confidentielle. Ces cas interpellent et interrogent :

Comment analyser la couverture de l'information sur le terrorisme au Niger ? Quelle relation peut-on opérer entre le traitement de l'information sur le terrorisme et le respect du droit à l'information au Niger ? Quelle doit être la partition de chaque acteur dans la société ?

Ce sont les préoccupations dont traite le présent travail. Cette étude se veut à la fois descriptive, analytique et suggestive. Pour y parvenir, elle se fixe les objectifs suivants.

L'objectif général de cette étude d'évaluer les pratiques médiatiques sur le terrorisme en république du Niger. De façon spécifique, il s'agit de :

- analyser la couverture de l'information sur le terrorisme au Niger ;
- mettre le traitement de l'information sur le terrorisme au Niger en relation avec le respect du droit à l'information ;
- indiquer la responsabilité de chaque acteur de la société.

Pour répondre à ces objectifs, les hypothèses ci-après ont été formulées :

- la couverture médiatique des actes terroristes au Niger est limitée par les difficultés d'accès aux zones de conflit, la dépendance des journalistes aux sources officielles et les contraintes sécuritaires imposées par les autorités ;
- le traitement de l'information sur le terrorisme au Niger révèle une tension permanente entre les exigences de sécurité nationale et le respect du droit du public à une information complète, fiable et pluraliste ;
- une meilleure collaboration entre les autorités publiques, les forces de défense et de sécurité, les instances de régulation, les médias et les organisations de la société civile contribuerait à une gestion plus équilibrée de l'information sur le terrorisme tout en garantissant le droit du public à l'information.

Cette recherche analyse les pratiques médiatiques notamment la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur le terrorisme au Niger dans le contexte actuel.

1- Matériel et méthodologie

1.1- Cadre théorique de l'étude

Le cadre théorique est constitué d'une brève présentation du paysage médiatique du Niger et des approches théoriques qui sous-tendent cette étude.

1.1.1- Aperçu du paysage médiatique du Niger

Selon l'annuaire des médias, des journalistes et des organisations socioprofessionnelles des médias du Niger, le pays compte deux (02) chaînes de télévision publiques (Télé Sahel, première chaîne de télévision publique créée en 1964 et Tal TV, deuxième chaîne de télévision publique créée en 2001), une radio nationale (la voix du Sahel), un quotidien et un journal hebdomadaire publics. Pour le compte du secteur privé, on dénombre une soixantaine de radios commerciales, environ deux cent (200) radios communautaires, 32 journaux, seize (16) chaînes de télévision et une vingtaine de médias en ligne.

1.1.2- Approche théorique : théorie de l'agenda setting ou la fonction agenda des médias

Cette réflexion a pour encrage théorique l'agenda setting ou la fonction d'agenda. Cette théorie a été présentée en 1972 par Maxwell McCombs et Donald Shaw. Cette approche insiste sur la capacité des médias à focaliser l'attention du public sur certains événements, certains enjeux, sans pour autant lui dicter son opinion. Elle est définie ainsi qu'il suit : « Une capacité propre aux médias : celle qui consiste à déterminer ce qui, à un moment donné, et dans une société déterminée, fera débat, à sélectionner les événements et les sujets auxquels

s'intéressera l'opinion et/ou les décideurs. Faire agenda, constitue une attention indirecte de l'attention à visée médiatique, intellectuelle ou politique, voire diplomatique » (Jean-Euloge A. GBAGUIDI, 2008, p. 40). Pour HUYGHE F-B cité par Jean-Euloge A. GBAGUIDI (2008, p. 40) « elle permet de choisir le terrain, de lancer les sujets et de fixer les termes des discussions ou négociations. Indépendamment de leur qualité ou de leur objectivité ou de leur façon de traiter l'information, les médias contribuent à la construction de la réalité ».

Pour parvenir à ces conclusions, les chercheurs ont choisi de s'intéresser d'abord à la façon dont les médias traitent les informations (traitement dans la durée et au niveau de la ligne éditoriale choisie par le média), ensuite aux « préoccupations des citoyens au niveau de l'actualité » (Jean-Jacques BOGUI et al, 2015, p. 84). Pour ce dernier aspect, Maxwell MCCOMBS et Donald SHAW ont cherché à savoir ce qui est la chose la plus importante dans le pays en ce moment (vers la fin des années 60). Les résultats obtenus ont permis de comprendre que le public trouve ses centres d'intérêt non seulement dans les questions d'ordre public, celles liées aux personnalités mais aussi les sujets d'actualités sportives et institutionnelles. « L'effet d'agenda ainsi mis en évidence montre la manière dont les médias de masse deviennent contributeurs de l'opinion publique. Pour eux, cet effet répond à un « besoin d'orientation » du public » (Jean-Jacques BOGUI et al, 2015, p. 84). L'information étant considérée comme un bien public, elle est nécessaire à tous. C'est qui fondent d'ailleurs les textes qui prononcent le droit du public à l'information et le considère comme un droit inaliénable. L'information sur le terrorisme n'échappe pas à cette règle. D'où l'importance de ce modèle théorique pour l'analyse des résultats car il pointe également de doigt les sources d'information.

1.2- Méthodologie

La collecte des données repose essentiellement l'approche qualitative, c'est-à-dire sur la recherche documentaire et l'entretien semi-directif.

1.2.1- La recherche documentaire

La recherche documentaire a constitué la première technique de collecte des données. Elle a consisté en une revue systématique de la littérature scientifique et de la documentation institutionnelle relative au traitement médiatique du terrorisme, au droit du public à l'information et à la communication en contexte de conflit armé. À cet effet, plusieurs

catégories de documents ont été consultées, notamment des articles scientifiques, des ouvrages spécialisés, des rapports d'organisations internationales (UNESCO, Reporters sans frontières, etc.), des textes législatifs et réglementaires, des rapports d'organisations professionnelles des médias ainsi que des documents officiels produits par les autorités nigériennes.

Cette recherche documentaire a permis de retracer l'évolution du contexte sécuritaire au Niger, d'appréhender le cadre juridique régissant la liberté de la presse et l'accès à l'information, d'identifier les principaux enjeux liés à la couverture médiatique des attaques terroristes et de construire le cadre théorique de l'étude. Elle a également facilité la confrontation des résultats empiriques aux connaissances déjà produites sur les relations entre médias, conflits armés et droit à l'information.

1.2.2- Les entretiens semi-directifs

En complément de la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de dix (10) personnes ressources sélectionnées selon leur expertise et leur implication dans la gouvernance de l'information au Niger. L'échantillon est composé de responsables d'organes de presse publics et privés ainsi que de cadres du Conseil supérieur de la communication (CSC), instance nationale de régulation des médias.

Un guide d'entretien a été élaboré autour des principaux axes de la recherche, notamment les pratiques de collecte et de traitement de l'information sur le terrorisme, les conditions d'accès aux sources d'information en zone de conflit, les relations entre les médias et les autorités sécuritaires, le respect du droit du public à l'information ainsi que les responsabilités respectives des journalistes, des autorités publiques et des institutions de régulation.

Les entretiens ont été conduits à distance via l'application WhatsApp, compte tenu des contraintes géographiques et sécuritaires, sous forme d'échanges écrits et vocaux. Les réponses recueillies ont été intégralement retranscrites puis soumises à une analyse de contenu thématique. Cette démarche a permis d'identifier les convergences et les divergences entre les différents acteurs, de mettre en évidence les principaux défis auxquels sont confrontés les journalistes dans le traitement de l'information sur le terrorisme et de compléter les données issues de la recherche documentaire par les expériences et perceptions des acteurs directement impliqués.

2- Résultats

L'analyse des résultats s'articule autour de deux axes : les résultats de la recherche documentaire et ceux issus des entretiens semi directs.

2.1- Résultats de la recherche documentaire

2.1.1- Etat du traitement de l'information sur le terrorisme au Niger

Le bilan sur le traitement de l'information au sahel (Niger) constitue des résultats de recherche issus non seulement des entretiens réalisés mais également ceux issus de la revue documentaire.

Il faut d'abord faire observer que parmi les huit (08) régions que comporte le Niger, cinq (05) sont considérés comme des zones d'insécurité. Trois (03) de celles-ci sont particulièrement enclines à une récurrence des attaques terroristes à savoir la région de DIFFA régulièrement attaquée par le groupe terroriste Boko Haram, des régions de TAHOUA-Nord et de TILLABERY qui sont la partie nigérienne des trois frontières selon (Seyni DJINGAREY, 2021). L'accès à ces zones est conditionné à une autorisation délivrée par le ministère de la défense nationale. Pour l'obtenir il faut introduire auprès du ministère une demande de reportage en précisant la zone et le thème de reportage. En cas d'acceptation de la demande, le conseil régional ou départemental de sécurité ou le dispositif opérationnel militaire est alerté sur le terrain afin d'annoncer l'arrivée de l'organe de presse. Après présentation du document d'autorisation, l'équipe de reportage est escortée par les forces de défense et de sécurité. Le constat montre que les médias nationaux ne font généralement pas ces demandes. Quant aux médias étrangers, leur demande est adressée au Ministère de la communication car cela est régi par le décret N°2020/333/PRN/MC du 08 mai 2020 fixant les conditions de réalisation de reportage et de tournages de documentaire au Niger.

Sur le terrain les journalistes éprouvent beaucoup de difficultés. En effet, les professionnels des médias rencontrent plusieurs obstacles dans la couverture de l'information sur le terrorisme au Niger. Ils éprouvent de difficultés à vérifier les informations auprès des autorités militaires ou gouvernementales. Les institutions militaires ou sécuritaires n'ont pas de représentants ou de communicants susceptibles d'apporter des réponses aux questions et préoccupations des journalistes. Les médias audiovisuels locaux manquent de moyens financiers pour la production des reportages et pour avoir des autorisations de couverture des informations sur le terrorisme. On note aussi avec (Seyni DJINGAREY, 2021) que les hommes des médias, en majorité, ont un défaut de formation en termes de maîtrise de stratégie de collecte et techniques de traitement de l'information sur les conflits djihadistes.

Ce qui les limitent dans le l'angle de traitement de l'information. C'est ce que confirme le Directeur exécutif de la radiodiffusion et télévision Anfani au Niger quand il estime que son organe de presse dont la station régionale qui est à Diffa (zone sous menace djihadiste) « traite souvent de problèmes d'actualité et de sécurité à l'occasion des attaques terroristes dans la région, et même là, le traitement se limite à l'annonce ». La vérification de l'information s'appuie généralement sur les sources d'information comme les populations, les autorités locales et quelques recoupements parfois auprès des sources militaires. En réalité, les autorités informent peu ou n'informent pas sur les attaques terroristes ; il arrive même de constater une absence des communiqués de presse sur les attaques djihadistes.

Les Forces de défense sont très méfiantes vis-à-vis des journalistes et des médias, qui sont pour elles très pressés d'avoir l'information et s'adonnent au sensationnel, juste pour le scoop. Pour les forces de sécurité, ces attitudes sont surtout préjudiciables aux efforts des acteurs de défense et de sécurité et ne cadrent pas toujours avec leurs principes et règles de fonctionnement.

2.1.2- Analyse de la couverture de l'information sur le terrorisme en lien avec le droit à l'information au Niger

D'abord, le contexte économique constitue une entrave à la couverture des informations sur le terrorisme au Niger. De fait, très souvent tournés vers l'exécutif en termes de financement, plusieurs médias éprouvent de difficultés à garantir un salaire mensuel fixe à leurs journalistes. Les publicités, les ateliers, les événements qui sont les principales sources de revenus de ces médias privés sont moins réguliers. Seuls les organes du service public tirent profits du marché publicitaire. Or, après l'obtention de l'autorisation de reportage dans les zones concernées, il faut assurer les charges de l'escorte militaire. Le manque de moyens les limite dans l'exercice de la profession sur ce plan, le financement public des médias privés ou l'aide de l'Etat aux médias privés (environ 417 millions de FCFA entre 2021 et 2022 pour soutenir 52 médias privés) est faible selon plusieurs responsables d'organes de presse. Un financement dont les médias privés n'ont plus bénéficié depuis plusieurs années (2016-2017 étant la dernière période marquante d'aide publique recensée, avec un montant de 290 millions de FCFA à la presse privée). Les subventions des institutions privées ou internationales sont quasiment inexistantes. Selon Reporter sans frontière (année), le manque de publicité, les coûts élevés de l'impression et le développement des réseaux sociaux numériques menacent la survie des journaux, et nombre d'entre eux disparaissent. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la couverture de l'information sur le terrorisme..

Ensuite, sur le plan juridique, le Niger a adopté plusieurs textes de loi pour lutter contre le terrorisme. On peut citer par exemple la loi sur la prorogation de l'état d'urgence votée le 20 octobre 2021. La loi sur la cybercriminalité adoptée en juin 2019 a été révisée en juin 2022, et la loi sur l'interception des communications électroniques, en mai 2020. La délibération N° 002/CSC du 02 mars 2015 qui fixe les modalités de respect par les médias privés des principes de pluralisme et l'équilibre de l'information. Ces dispositions légales viennent s'ajouter à la loi portant ordonnance N° 2010-035 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger. Ce texte dépénalise les délits de presse et interdit les peines privatives à l'encontre des professionnels de médias. Cependant, les lois sur la cybercriminalité a conduit plusieurs journalistes en prison car ceux-ci ont relayé des informations sur leurs plateformes numériques, certains ont même fait des investigations sur des affaires ayant trait au terrorisme. C'est le cas de Moussa Aksar, Directeur de publication du journal « L'Evènement » et Président du Conseil d'Administration de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest (CENOZO) qui a connu plusieurs procès à l'issue desquels il a été inculpé. Mais sa plainte en justice contre un trafiquant d'armes qui l'avait menacé de mort au moment où il menait son enquête sur les malversations financières au ministère de la Défense nationale est restée sans suite selon un communiqué du CENOZO en date du 03 janvier 2022. C'est seulement en juin 2022 que les peines privatives sont supprimées en donnant un poids aux amendes.

Au plan sécuritaire, certains journalistes craignent pour leur sécurité malgré la garantie d'une protection militaire sur le terrain. Pour cela, ils préfèrent ne pas s'intéresser à l'actualité sur le terrorisme.

Ces différents aspects (le contexte économique et le cadre juridique) constituent non seulement une entrave à la liberté mais aussi au droit du public à l'information et celui d'accès du journaliste aux sources d'information.

Enfin, au niveau des radios communautaires plusieurs obstacles sont à relever. On peut noter l'arrêt des émissions sur des thèmes sensibles (comme éducation des filles, les violences basées sur le genre) qui, pourtant, étaient les plus demandées et soutenus par les ONG qui sont les thèmes phares de ces radios, parce que les terroristes s'attaquent aux enseignants. Il y a donc une récurrence des sujets comme : la planification familiale, l'allaitement maternel, la santé de la reproduction, etc. En gros on note une limite de la liberté d'expression à cause du code pénal modifié et à cause de la présence des terroristes. Cela entraîne une réduction des horaires de fonctionnement des radios pour cause du couvre-feu, un arrêt des déplacements

pour couvrir les émissions ou pour aller faire des formations. Parfois, les terroristes pensent que le personnel de la radio collabore avec les forces de défense et de sécurité. Celles-ci pensent à leur tour que ce personnel et les djihadistes ont des liens de complicité.

En sommes, le contexte économique ajouté à ceux juridique et politique constitue une entrave à la libre couverture de l'information sur le terrorisme au Niger. Ce qui impacte logiquement le droit du public à l'information. Les restrictions des autorités empêchent les journalistes d'accomplir pleinement leur mission de traitement et de diffusion d'information sur les attaques terroristes. Ils sont donc obligés de s'en tenir aux communiqués officiels de l'exécutif ou des autorités chargés des questions de défense et de sécurité publiques. On en déduit la primauté de la communication sur l'information en la matière.

2.2- Résultats des entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs réalisés auprès de dix (10) personnes ressources, composées de responsables d'organes de presse publics et privés ainsi que de cadres du Conseil supérieur de la communication (CSC), ont permis de compléter les données issues de la recherche documentaire. L'analyse thématique des discours recueillis met en évidence cinq principaux résultats : les contraintes d'accès à l'information, les relations entre les médias et les autorités sécuritaires, les perceptions du droit du public à l'information, les responsabilités professionnelles des journalistes et les pistes d'amélioration de la gouvernance de l'information en contexte de terrorisme.

2.2.1. Un accès limité à l'information dans les zones d'insécurité

Le premier enseignement des entretiens porte sur les difficultés d'accès aux sources d'information. L'ensemble des personnes interrogées reconnaît que la couverture médiatique des attaques terroristes demeure fortement dépendante des autorités administratives et militaires. Selon plusieurs responsables de médias, les journalistes ne disposent que rarement d'un accès direct aux théâtres des opérations militaires. Les procédures administratives nécessaires à l'obtention des autorisations de reportage sont jugées longues, parfois incompatibles avec les exigences de réactivité imposées par l'actualité.

Dans ces conditions, les médias fondent l'essentiel de leurs productions sur les communiqués officiels, les déclarations des autorités locales ou les témoignages des populations, sans possibilité de procéder à une vérification indépendante des faits. À ce propos, un directeur d'une radio privée de Niamey souligne : « dans la plupart des cas, nous reprenons les

communiqués officiels parce qu'il nous est impossible d'accéder directement aux zones concernées. Même lorsque nous obtenons une autorisation, les conditions de sécurité limitent fortement notre travail. »

Les responsables du CSC reconnaissent également que les impératifs sécuritaires expliquent en partie ces restrictions, tout en estimant qu'un meilleur équilibre devrait être recherché entre les exigences opérationnelles de la défense nationale et le droit du public à une information fiable.

2.2.2. Des relations marquées par une faible collaboration entre les médias et les forces de défense

Les entretiens révèlent également une collaboration encore insuffisante entre les médias et les institutions chargées de la sécurité. Plusieurs interviewés évoquent un climat de méfiance réciproque. Les journalistes estiment que les forces de défense considèrent parfois les médias comme un risque potentiel susceptible de compromettre les opérations militaires, tandis que les autorités reprochent à certains professionnels de privilégier le sensationnalisme au détriment des impératifs sécuritaires.

Selon un responsable d'une chaîne de télévision privée :« il existe un déficit de confiance entre les deux parties. Les militaires craignent que certaines informations ne compromettent leurs opérations alors que les journalistes considèrent que le silence officiel favorise les rumeurs. »

Les représentants du CSC soulignent, pour leur part, l'absence de dispositifs permanents de communication entre les services de sécurité et les rédactions. Les échanges demeurent essentiellement ponctuels et interviennent généralement après la survenue des attaques.

2.2.3. Le droit du public à l'information : un principe reconnu mais confronté aux impératifs sécuritaires

Les personnes interrogées s'accordent sur le fait que les citoyens disposent d'un droit légitime à être informés des événements qui affectent leur sécurité. Toutefois, elles considèrent également que certaines informations opérationnelles ne peuvent être rendues publiques lorsqu'elles risquent de compromettre les actions des forces de défense ou de servir les stratégies de communication des groupes terroristes. Comme l'affirme un responsable d'un organe public :« informer les populations est indispensable, mais toutes les informations ne

peuvent être diffusées au même moment. Il faut préserver les opérations militaires tout en évitant les rumeurs. »

Cette position est largement partagée par les membres du CSC, qui défendent une approche conciliant transparence institutionnelle et protection des intérêts supérieurs de la Nation.

2.2.4. La responsabilité professionnelle des journalistes dans le traitement de l'information sur le terrorisme

Les entretiens mettent en évidence une forte conscience professionnelle des journalistes interrogés. Tous reconnaissent que le traitement médiatique des actes terroristes exige une vigilance particulière dans la collecte, la vérification et la diffusion des informations.

Les personnes ressources insistent notamment sur plusieurs exigences professionnelles : le recoupement systématique des sources, le refus de diffuser des informations non vérifiées, la protection de l'identité des victimes lorsque cela s'impose, ainsi que la nécessité d'éviter toute médiatisation susceptible de renforcer la propagande des groupes terroristes. Selon un directeur de publication : « notre rôle n'est pas de relayer la communication des terroristes. Nous devons informer sans amplifier leur stratégie de peur. »

Plusieurs responsables reconnaissent néanmoins que ces exigences sont difficiles à respecter dans un contexte marqué par la rareté des informations officielles, les contraintes sécuritaires et les moyens limités des rédactions.

2.2.5. Les attentes des acteurs pour améliorer la gouvernance de l'information sécuritaire

Enfin, les entretiens font apparaître un consensus sur les principales actions susceptibles d'améliorer le traitement médiatique du terrorisme au Niger. Les personnes interrogées recommandent notamment :

- la mise en place de cellules permanentes de communication au sein des forces de défense et de sécurité ;
- la désignation de porte-parole régulièrement disponibles pour les médias ;
- le renforcement des formations spécialisées en journalisme de crise et de conflit ;
- l'amélioration de la protection juridique et physique des journalistes intervenant dans les zones à risque ;

- l'élaboration d'un cadre permanent de concertation entre les autorités publiques, le Conseil supérieur de la communication, les organisations professionnelles des médias et les responsables des organes de presse.

Comme le résume un membre du CSC : « une meilleure circulation de l'information entre les institutions sécuritaires et les médias renforcerait à la fois la qualité de l'information diffusée et la confiance des citoyens. »

Dans l'ensemble, les résultats des entretiens montrent que les difficultés rencontrées par les journalistes nigériens ne relèvent pas uniquement des contraintes sécuritaires. Elles traduisent également l'absence d'un véritable mécanisme institutionnel de coopération entre les acteurs de la sécurité et les professionnels des médias. Les interviewés considèrent qu'une gouvernance plus concertée de l'information contribuerait à garantir simultanément le droit du public à l'information, la protection des journalistes et l'efficacité des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme.

3- Discussion

Cette partie est consacrée à la discussion des résultats et met aussi en exergue les rôles et responsabilités des différents acteurs.

3.1- Discussion des résultats

Les résultats de cette recherche mettent en évidence la complexité de l'exercice du journalisme dans un contexte marqué par la menace terroriste. Les données documentaires et les entretiens convergent vers un même constat : les journalistes nigériens évoluent dans un environnement où le droit du public à l'information se heurte aux impératifs de sécurité nationale. Cette tension, loin d'être propre au Niger, caractérise de nombreux contextes de conflits armés et soulève la question de la conciliation entre liberté d'informer, responsabilité sociale des médias et protection des intérêts stratégiques de l'État.

Le premier résultat majeur concerne les difficultés d'accès à l'information. Les investigations montrent que les journalistes disposent d'un accès très limité aux zones d'opérations militaires et restent largement tributaires des communiqués officiels des autorités. Les entretiens révèlent que les procédures administratives, les restrictions d'accès aux zones sensibles et l'absence de porte-parole régulièrement disponibles limitent fortement les possibilités de vérification indépendante des faits. Cette situation confirme les observations de Djingarey (2021), selon lesquelles les journalistes du Sahel sont confrontés à un « impossible accès aux sources d'information » dans les zones affectées par le terrorisme. Les conclusions rejoignent également celles de Marthoz (2017), pour qui la difficulté d'accéder aux sources officielles constitue l'un des principaux défis du journalisme de conflit. En l'absence d'informations vérifiables, les rédactions sont contraintes de privilégier les versions

institutionnelles des événements ou les témoignages des populations locales, avec le risque de diffuser des informations incomplètes ou difficilement recoupées.

Cette dépendance vis-à-vis des sources officielles influence directement la qualité de l'information mise à la disposition du public. En effet, lorsque les autorités militaires contrôlent l'essentiel des informations diffusées, le journaliste perd progressivement son autonomie dans le processus de collecte et de hiérarchisation des faits. Cette réalité est en cohérence avec la théorie de l'Agenda Setting (McCombs et Shaw, 1972), mobilisée dans cette étude. Les résultats montrent que, dans le contexte nigérien, l'agenda médiatique est fortement influencé par les institutions étatiques, lesquelles déterminent les informations pouvant être rendues publiques ainsi que leur temporalité. Dès lors, les médias ne jouent plus pleinement leur rôle traditionnel de sélection indépendante des informations, mais deviennent souvent des relais des communications institutionnelles.

Le deuxième enseignement de cette recherche porte sur la tension permanente entre le droit du public à l'information et les impératifs de sécurité nationale. Les personnes interrogées reconnaissent unanimement que les citoyens ont le droit d'être informés des attaques terroristes et de leurs conséquences. Toutefois, elles estiment également que certaines informations doivent demeurer confidentielles lorsqu'elles sont susceptibles de compromettre les opérations militaires ou de favoriser les groupes armés. Cette position traduit une conception équilibrée de la communication sécuritaire, où la transparence ne saurait être absolue.

Ces résultats corroborent les orientations défendues par l'UNESCO (2021), qui considère l'information comme un bien public essentiel au fonctionnement démocratique, tout en reconnaissant que certaines restrictions peuvent être justifiées lorsqu'elles répondent aux critères de nécessité, de proportionnalité et de protection de l'intérêt général. De même, McQuail (2010), dans sa théorie de la responsabilité sociale des médias, rappelle que la liberté de la presse s'accompagne d'obligations éthiques consistant notamment à éviter la diffusion d'informations susceptibles d'aggraver les situations de violence ou de mettre en danger les populations. Ainsi, les résultats montrent que la problématique ne réside pas dans l'opposition entre sécurité et droit à l'information, mais dans la recherche d'un équilibre entre ces deux exigences démocratiques.

Les données recueillies soulignent également que la faible collaboration entre les médias et les forces de défense constitue un obstacle majeur à une communication efficace en période de crise. Les journalistes dénoncent un déficit de confiance institutionnelle, tandis que les autorités sécuritaires expriment leurs réserves quant aux risques de divulgation d'informations sensibles. Cette méfiance réciproque limite la circulation de l'information et favorise l'émergence de rumeurs, de désinformation ou d'informations non vérifiées, notamment sur les réseaux sociaux.

Ce constat rejoint les travaux de Frère (2020), selon lesquels les relations entre médias et pouvoirs publics dans plusieurs pays africains demeurent marquées par une logique de suspicion,

particulièrement dans les contextes de crise politique ou sécuritaire. Pour Hanitzsch (2007), la fonction sociale du journaliste consiste précisément à servir d'intermédiaire entre les institutions et les citoyens. Lorsque cette médiation est entravée par une communication institutionnelle insuffisante, c'est la qualité du débat public qui s'en trouve affectée. Les résultats de cette étude montrent ainsi que le renforcement du dialogue entre les acteurs sécuritaires et les professionnels des médias apparaît comme une condition indispensable à une meilleure gouvernance de l'information.

Un autre résultat important concerne les contraintes économiques auxquelles sont confrontés les médias nigériens. Les investigations documentaires montrent que la faiblesse des ressources financières, la diminution des recettes publicitaires, l'insuffisance des aides publiques et le coût élevé des reportages en zones d'insécurité limitent fortement les capacités opérationnelles des organes de presse. Les responsables de médias interrogés confirment que ces difficultés réduisent les possibilités d'investigation sur le terrain et renforcent la dépendance des rédactions aux informations institutionnelles.

Ces observations confirment les analyses de Frère (2020), qui souligne que la précarité économique constitue aujourd'hui l'un des principaux facteurs de fragilisation du journalisme africain. Elles rejoignent également les rapports de Reporters sans frontières (2023), selon lesquels les difficultés financières des médias sahéliens compromettent leur indépendance éditoriale et leur capacité à assurer une couverture professionnelle des conflits armés. Dans ces conditions, la protection du droit du public à l'information ne dépend pas uniquement des garanties juridiques, mais également de la viabilité économique des entreprises de presse.

Enfin, les résultats mettent en évidence une forte conscience professionnelle des journalistes interrogés. Malgré les contraintes sécuritaires, politiques et économiques, ceux-ci affirment leur volonté de respecter les principes déontologiques de la profession, notamment la vérification des informations, le recoupement des sources, la protection des victimes et le refus de contribuer à la propagande terroriste. Cette posture rejoint les recommandations formulées par Marthoz (2017), selon lesquelles le traitement médiatique du terrorisme doit éviter toute spectacularisation de la violence susceptible d'amplifier la stratégie de communication des groupes terroristes. Les conclusions de cette étude montrent ainsi que les journalistes nigériens restent attachés aux principes de responsabilité sociale, même si leur capacité à les appliquer est fortement conditionnée par leur environnement professionnel.

Au regard de l'ensemble de ces résultats, cette recherche met en évidence que les difficultés de traitement de l'information sur le terrorisme au Niger ne résultent pas exclusivement de la menace sécuritaire. Elles trouvent également leur origine dans des facteurs institutionnels, économiques et organisationnels qui limitent l'accès aux sources, fragilisent les médias et entretiennent une faible coopération entre les différents acteurs concernés. Cette étude apporte ainsi une contribution à la

compréhension des enjeux de la communication publique en contexte de crise en montrant que la protection du droit du public à l'information suppose une gouvernance plus collaborative de l'information sécuritaire. Une telle gouvernance devrait reposer sur une coopération renforcée entre les autorités publiques, les forces de défense, les instances de régulation, les organisations professionnelles des médias et les journalistes, afin de concilier efficacement les exigences de sécurité nationale avec le respect des libertés fondamentales.

3.2- Rôles et responsabilité des acteurs

Il est clair qu'informer le public sur le terrorisme, c'est satisfaire au droit des citoyens à l'information sur des questions qui relèvent de leur quiétude, de leur sécurité. Toutefois, cela peut aboutir aussi à fragiliser la sécurité des armées et du pays.

En l'espèce, une double responsabilité incombe aux journalistes du Niger. Mais, le contexte d'insécurité et de terrorisme qui sévit dans les zones du pays concernées doivent amener les autorités penser d'abord au droit des journalistes à la protection, et ensuite leur droit d'accéder à l'information dans l'intérêt public. Les autorités sont certainement dans leur rôle, en prenant des mesures pour protéger la population contre le terrorisme, mais elles doivent aussi veiller au respect de tous les droits humains.

Chaque acteur doit assumer ses responsabilités en vue d'une action concertée pour la résolution de l'insécurité. La collaboration des autorités avec les médias et les journalistes est l'une des conditions nécessaires à l'aboutissement heureux de la situation. Voilà pourquoi les recommandations ci-après sont à prendre en compte de part et d'autre.

3.2.1- Aux autorités politico-administratives

A l'endroit des autorités politico-administratives, il est nécessaire de :

- Assurer gratuitement, au tant que faire se peut, la sécurité des journalistes se rendant dans les zones à risque ;
- Offrir des formations pratiques en matière de sécurité aux professionnels des médias ;
- Eviter fin aux attaques verbales et menaces contre les journalistes ;
- Protéger les journalistes contre les menaces et agressions qui fragilisent leur sécurité ;
- Revoir la communication et / ou l'informations sur la situation sécuritaire afin de faciliter une meilleure collaboration avec les journalistes.

3.2.2- Au niveau des journalistes

Les journalistes doivent :

- Prioriser les mesures de sécurité dans le reportage sur les conflits ;
 - S'assurer d'être bien identifié par les forces de l'ordre lors des reportages pour avoir la protection des forces de sécurité
 - Traiter de façon professionnelles les sujets d'attaques terroristes tout en préservant la sensibilité du public et des victimes ;
- Aux autorités et aux forces de sécurité
- Faciliter l'accès à l'information par les médias pour permettre aux populations de s'informer et contribuer aux efforts de sécurité ;
 - Associer les médias aux briefings des mesures de sécurité et la sensibilisation de la population ;
 - Mettre en place des cellules d'appui psychologiques pour les reporters de conflits.

3.2.3- Aux partenaires au développement

Les partenaires au développement ont le devoir de :

- Continuer d'appui les journalistes et les médias sur les renforcements de capacité journalistiques sur les sujets de sécurité et des conflits terroristes ;
- Accompagner les organisations des médias dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information liées au terrorisme.

Conclusion

Le Niger est l'un des pays du Sahel qui fait, depuis plusieurs années, l'expérience de la lutte contre le terrorisme dans un contexte sécuritaire particulièrement complexe. À l'instar de plusieurs États de la sous-région ouest-africaine, il est confronté à la nécessité de concilier les impératifs de sécurité nationale avec le respect des libertés fondamentales, notamment le droit du public à une information fiable et pluraliste. Cette recherche montre que les médias, pourtant acteurs essentiels de la communication de crise et de la résilience sociale, demeurent insuffisamment intégrés aux stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Les résultats révèlent que les restrictions d'accès aux sources d'information, les contraintes juridiques, la précarité économique des entreprises de presse et le déficit de collaboration entre les autorités sécuritaires et les journalistes limitent considérablement la capacité des médias à remplir leur mission d'information.

Au-delà des contraintes sécuritaires, cette étude met en évidence que la faible institutionnalisation des relations entre les forces de défense, les autorités publiques, les instances de régulation et les organes de presse constitue un facteur déterminant dans les difficultés observées. Or, la lutte contre le

terrorisme ne saurait reposer uniquement sur les réponses militaires. Elle nécessite également une stratégie de communication publique fondée sur la transparence, la confiance, la circulation d'une information crédible et la participation des médias en tant que partenaires de la sécurité collective.

Dans ces conditions, le droit du public à l'information sur les questions de sécurité se trouve fragilisé et la contribution des journalistes à la prévention de la désinformation, à la sensibilisation des populations et au renforcement de la résilience communautaire demeure insuffisamment reconnue. Il apparaît donc indispensable de renforcer le dialogue institutionnel entre les acteurs de la sécurité et les professionnels des médias, d'améliorer les mécanismes d'accès à l'information, de développer des formations spécialisées en journalisme de conflit et de garantir une meilleure protection juridique, économique et physique des journalistes intervenant dans les zones à risque.

Enfin, les enseignements tirés de l'expérience nigérienne présentent un intérêt particulier pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin et le Togo, désormais confrontés à l'expansion de la menace djihadiste. Ces États gagneraient à anticiper les défis liés à la gouvernance de l'information en période de crise en mettant en place, dès à présent, des mécanismes de coopération durables entre les autorités publiques, les forces de défense, les instances de régulation et les médias. Une telle approche favoriserait non seulement une communication sécuritaire plus efficace, mais également la préservation du droit du public à l'information, indispensable à la consolidation de la démocratie et à l'efficacité des politiques de lutte contre le terrorisme.

Cette recherche ouvre enfin des perspectives pour de futures investigations portant sur la stratégie de communication des forces de défense, les pratiques des médias numériques dans la couverture du terrorisme ou encore la perception des citoyens quant à la qualité de l'information sécuritaire diffusée dans les pays du Sahel.

Références bibliographiques

- 1- Assane, Z. A. (2020). *La lutte contre le terrorisme au Niger : Les approches juridiques*. Éditions Science et Bien Commun.
- 2- Bogui, J. J., Kiyindou, A., & Aïm, O. (2015). *Les théories de la communication*. De Boeck Supérieur.
- 3- Cissé, H., & Ngari, A. (2020). *Lutte contre le terrorisme au Niger : Offrir la garantie d'un procès équitable aux présumés terroristes*. Institut d'études de sécurité (ISS).
- 4- Conseil supérieur de la communication (CSC). (2020). *Annuaire des médias, des journalistes et des organisations socioprofessionnelles des médias du Niger*. Oxfam.
- 5- Djingarey, S. (2021). *Défis des médias au Burkina Faso, au Mali et au Niger : La couverture de l'information sur le terrorisme au Sahel*. IMS.
- 6- Frère, M.-S. (2020). *Journalismes d'Afrique*. De Boeck Supérieur.

- 7- Gbaguidi, N. (2008). *Communication, médias et espace public en Afrique*. L'Harmattan.
- 8- Hanitzsch, T. (2007). Deconstructing journalism culture: Toward a universal theory. *Communication Theory*, 17(4), 367-385.
- 9- Marthoz, J.-P. (2017). *Les médias face au terrorisme : Manuel pour les journalistes*. UNESCO.
- 10- McCombs, M. E., & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176-187.
- 11- McQuail, D. (2010). *McQuail's Mass Communication Theory* (6th ed.). Sage Publications.
- 12- Reporters sans frontières. (2023). *Dans la peau d'un journaliste au Sahel*. <https://rsf.org>
- 13- Seib, P. (2002). *The Global Journalist: News and Conscience in a World of Conflict*. Rowman & Littlefield Publishers.
- 14- UNESCO. (2021). *L'information comme bien public : Note conceptuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2021*. UNESCO.

Webographie

- <https://www.mfwa.org/fr/pratiquer-le-journalisme-dans-les-zones-des-conflits-au-niger-limpossible-acces-aux-sources-dinformation>, consulté le 13 avril 2023 à 13h 30 ;
- <https://observers.france24.com/fr/auteur/quentin-peschard>, consulté le 15 avril à 10h 45.